

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 15 janvier 2018, à 19 h.

Présents : M. François Quenneville, maire  
M. Sylvain De Beaumont, conseiller  
M. Gilles Côté, conseiller  
M. Michel Robidoux, conseiller  
M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère  
M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère  
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présentes :

M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M<sup>e</sup> Joanne Loyer, directrice du Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Mot de la mairesse de l'école Saint-Théodore-de-Chertsey
6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
7. Dépôt de l'état des taxes dues et recouvrement au 31 décembre 2017
8. Demande de droit de passage - Association des coureurs de bois inc. (club de motoneige)
9. Cima+ - Acceptation offre de service - Présentation rapport système de traitement des eaux usées
10. Dufresne Hébert Comeau, avocats - Renouvellement de contrat
11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium liquide (abat-poussière) - Année 2018
12. Amendement à la résolution 2017-344 - Journées de grand ménage écocentre
13. Demande d'aide financière - Fondation de la faune du Québec - Activité « Pêche en herbe »
14. Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada (EÉC) 2018
15. Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA) - Renouvellement d'adhésion 2018
16. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Renouvellement d'adhésion 2018
17. Formation aux élus et directeurs - Lobbyisme et projet de loi 122
18. Formation comptabilité générale - M<sup>me</sup> Catherine Rondeau - Trimestre hiver 2018
19. Formation - Certificat de rédaction professionnelle - M<sup>me</sup> Natalia Correa
20. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Monique Picard - Événement « Dialogue » de Loisirs et Sport Lanaudière
21. Demande de nom rue - Chemin du Lac-Lili - Lots 4 807 396 et 4 807 128
22. Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre les abris sommaires en milieu boisé comme usage complémentaire à l'exploitation forestière
23. Adoption des comptes fournisseurs
24. Dépôt de l'état des activités financières
25. Présentation du Plan directeur de la municipalité de Chertsey 2018-2010
26. Plan directeur de la municipalité de Chertsey 2018-2020
27. Le maire vous informe
28. Période de questions
29. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2018-001

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

5. Mot de la mairesse de l'école Saint-Théodore-de-Chertsey

Le maire, M. François Quenneville, en son nom et au nom des membres du conseil, félicite M<sup>me</sup> Laura Lévesque Richard, élève de sixième année du primaire, pour son élection à titre de mairesse de l'école de Saint-Théodore de Chertsey et l'invite à prendre la parole. La liste des demandes des élèves est déposée au conseil.

6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2018-002

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 et de l'assemblée de consultation publique du 8 janvier 2018, tels que rédigés.

7. Dépôt de l'état des taxes dues et recouvrement au 31 décembre 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, dépose au conseil l'état des comptes à recevoir au 31 décembre 2017, totalisant un montant de **628 547,71 \$**.

Un montant de **490 947 \$** représente les taxes dues de l'année 2017 (incluant les intérêts) et les taxes non échues.

Échu courant	434 655,13 \$
Non échu	16 817,94 \$
Intérêts	39 473,93 \$
Total	490 947,00 \$

Un montant de 137 600,71 \$ représente des arrérages, dont l'échéance est d'un an ou plus. Les personnes concernées ont reçu les avis requis et feront l'objet des procédures de perception prévues aux termes de la résolution numéro 2006-061.

Échu 1 an	89 020,95 \$
Échu 2 ans	23 635,61 \$
Intérêts	24 944,15 \$
Total	137 600,71 \$

8. Demande de droit de passage - Association des coureurs de bois inc. (club de motoneige)

ATTENDU QUE l'Association des coureurs de bois inc. est un club reconnu par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et enregistré sous le numéro 08-655;

ATTENDU QUE l'Association a obtenu l'autorisation du gouvernement du Québec de circuler sur les terres publiques intramunicipales (TPI) situées sur le territoire de la municipalité de Chertsey;

ATTENDU QU' afin de permettre la continuité du sentier de motoneige localisé sur les TPI au sentier provincial Trans-Québec 43, situé sur les territoires voisins de Saint-Côme et de Saint-Alphonse-Rodriguez, l'Association souhaite obtenir de la municipalité de Chertsey l'autorisation d'utiliser l'accotement de l'avenue du Castor, avenue municipalisée;

ATTENDU QU' il s'agit d'une demande d'autorisation temporaire, compte tenu que l'Association a obtenu la réponse du gouvernement du Québec pour y aménager, sur les TPI, le tronçon manquant qui permettra à l'Association de relier, l'an prochain, le sentier de motoneiges sans nécessité d'emprunter l'avenue du Castor;

ATTENDU QUE l'activité de motoneige constitue un apport économique pour la région de Lanaudière et pour la municipalité de Chertsey;

ATTENDU QUE l'Association s'engage à procéder à l'installation d'une signalisation conforme à la loi et aux règlements en vigueur sur la voie d'accotement;

ATTENDU QUE l'Association effectuera des patrouilles de surveillance.

POUR CES MOTIFS,

2018-003

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil autorise le club de motoneiges de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, dénommé Association des coureurs de bois inc., à baliser le sentier et permettre ainsi la circulation des motoneiges sur l'avenue du Castor, sur une distance approximative de 1 025 mètres, dont approximativement 473 mètres sur la voie d'accotement et approximativement 552 mètres sur le tronçon non carrossable en milieu boisé. Cette autorisation est valide uniquement jusqu'à la fin de la présente saison, qui se termine au printemps 2018. Une signalisation adéquate devra être installée par les demandeurs et les dispositions de la Loi sur les véhicules hors route (RLRQ chapitre V-1.2) et de sa réglementation, ainsi que le Code de la sécurité routière, (RLRQ chapitre C-24.2) devront être respectés.

9. Cima+ - Acceptation offre de service - Présentation rapport système de traitement des eaux usées

2018-004

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la firme Cima+, au coût de 1 740 \$ (plus taxes si applicables), dans le cadre de la présentation de leur rapport préliminaire du système de traitement des eaux usées aux membres du conseil, qui aura lieu le 22 janvier 2018 à l'hôtel de ville.

Cette somme sera prévue au fonds général 2018 de la municipalité.

2018-01-15

10. Dufresne Hébert Comeau, avocats - Renouvellement de contrat

2018-005

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey renouvelle, pour l'année 2018, le contrat avec la firme d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau, inc., pour les services juridiques requis selon les besoins de la municipalité. La firme représentera également la municipalité en ce qui concerne les dossiers d'infractions à la cour municipale, le tout conformément à l'offre de service du 9 janvier 2018.

Ces sommes seront prévues au fonds général 2018 de la municipalité.

11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium liquide (abat-poussière) - Année 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalité du Québec (UMQ) est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

POUR CES MOTIFS,

2018-006

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2018;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium liquide (abat-poussière) - Année 2018 (suite)

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

12. Amendement à la résolution 2017-344 - Journées de grand ménage écocentre

2018-007

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la résolution numéro 2017-344, adoptée à la séance du 20 novembre 2017, soit amendée à l'effet que le samedi 18 août 2018 soit remplacé par le samedi 25 août 2018, dans le cadre des journées où les citoyens peuvent se débarrasser de déchets et de débris résidentiels, en allant les porter à l'écocentre situé à l'usine de traitement des déchets au 225, avenue du Progrès à Chertsey.

13. Demande d'aide financière - Fondation de la faune du Québec - Activité « Pêche en herbe »

2018-008

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec, pour la tenue d'une activité dans le cadre du programme Pêche en herbe, qui aura lieu le 9 juin 2018 au lac Hersey au Camp St-Urbain de Chertsey. M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice du Service loisirs et culture, est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

14. Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada (EÉC) 2018

2018-009

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2018, une initiative du gouvernement du Canada permettant la création d'emplois d'été pour les étudiants âgés de 15 à 30 ans. Le directeur du Service des finances, M. Miguel Brazeau, est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

15. Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA) - Renouvellement d'adhésion 2018

2018-010

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2018 et de défrayer, à cette fin, un montant de 200 \$ (taxes incluses) pour la cotisation annuelle de la municipalité.

Cette somme sera prévue au fonds général 2018 de la municipalité.

- 2018-011 16. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Renouvellement d'adhésion 2018
- Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la directrice générale, M<sup>me</sup> Linda Paquette et de la directrice du Service du greffe, M<sup>e</sup> Joanne Loyer, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2018 et de défrayer, à cette fin, un montant totalisant 1 596 \$ (plus taxes si applicables), incluant la cotisation annuelle et l'assurance « Protection, cautionnement et responsabilité professionnelle ».
- Cette somme sera prévue au fonds général 2018 de la municipalité.
- 2018-012 17. Formation aux élus et directeurs - Lobbyisme et projet de loi 122
- Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que le conseil autorise la tenue d'une formation destinée aux élus et aux directeurs des services municipaux, ayant pour thème le lobbyisme et le projet de loi 122. Cette formation d'une journée, qui aura lieu le 22 février 2018 à l'hôtel de ville, est donnée par M<sup>e</sup> Rino Soucy et M<sup>e</sup> Louis Béland, avocats de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, au coût de 1 500 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme sera prévue au fonds général 2018 de la municipalité.
- 2018-013 18. Formation comptabilité générale - M<sup>me</sup> Catherine Rondeau - Trimestre hiver 2018
- Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à l'admission de M<sup>me</sup> Catherine Rondeau, agente de bureau (comptabilité), à un programme d'études à temps partiel donné par l'UQAM pour l'obtention d'un certificat en comptabilité générale, la municipalité défraie le coût du trimestre d'hiver 2018 au montant de 439,13 \$ (plus taxes si applicables), ainsi que le coût du matériel didactique au montant de 60 \$.
- Cette somme sera prévue au fonds général 2018 de la municipalité.
- 2018-014 19. Formation - Certificat de rédaction professionnelle - M<sup>me</sup> Natalia Correa
- Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que suite à l'admission de M<sup>me</sup> Natalia Correa, directrice du Service des communications, à un programme d'études à temps partiel donné par l'Université de Montréal pour l'obtention d'un certificat de rédaction professionnelle, la municipalité défraie le coût du trimestre d'hiver 2018 au montant de 333,28 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme sera prévue au fonds général 2018 de la municipalité.
- 2018-015 20. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Monique Picard - Événement « Dialogue » de Loisir et Sport Lanaudière
- Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice du Service des loisirs et de la culture, à participer à la première édition de l'événement « Dialogue », en collaboration avec la Table des représentants du loisir municipal de Lanaudière (TRLML), qui aura lieu à l'hôtel Château Joliette le 24 janvier 2018. Le coût d'inscription de 60 \$ (taxes et repas inclus), ainsi que les frais de déplacement, sont assumés par la municipalité.

20. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Monique Picard - Événement « Dialogue » de Loisir et Sport Lanaudière (suite)

Cet événement est organisé par l'organisme Loisir et Sport Lanaudière, afin de rassembler les intervenants en loisir municipal de Lanaudière dans le but de faire ou refaire connaissance avec les organismes régionaux.

Cette somme sera prévue au fonds général 2018 de la municipalité.

21. Demande de nom rue - Chemin du Lac-Lili - Lots 4 807 396 et 4 807 128

2018-016

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que le conseil donne suite à la demande de M. Yves Lefrançois, promoteur du domaine du lac Lili, à l'effet de nommer la rue privée, située sur les lots 4 807 396 et 4 807 128, cadastre du Québec, chemin du Lac-Lili, compte tenu de l'avis favorable de la Commission de toponymie.

22. Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre les abris sommaires en milieu boisé comme usage complémentaire à l'exploitation forestière

2018-017

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil accepte, tel que présenté et modifié aux articles 2.2.1.1 c), 2.2.1.2 et 2.2.1.4, le second projet de règlement ci-après intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre les abris sommaires en milieu boisé comme usage complémentaire à l'exploitation forestière ».

SECOND PROJET

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité juge souhaitable et dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens d'apporter certaines modifications au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande de modification respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'autoriser cet usage pour une plus grande utilisation de la forêt;

ATTENDU QU' avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2017;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 a été adopté à la séance ordinaire du 18 septembre 2017 aux termes de la résolution 2017-300;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à la consultation publique le 8 janvier 2018 à 19 h.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

22. Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre les abris sommaires en milieu boisé comme usage complémentaire à l'exploitation forestière (suite)

#### ARTICLE 2

Le règlement de zonage 424-2011 est modifié au titre VI, chapitre 2, par l'ajout de l'article 2.2 qui s'écrit comme suit :

#### ARTICLE 2.2 BÂTIMENTS ACCESSOIRES À L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Article 2.2.1 Abri sommaire en milieu boisé.

#### ARTICLE 2.2.1.1 ZONE AUTORISÉE

Les abris sommaires en milieu boisé sont complémentaires à l'exploitation forestière; ils doivent respecter les conditions suivantes :

- a) Un seul abri peut être construit par propriété;
- b) La superficie maximale de l'abri est de 20 mètres carrés;
- c) L'abri ne doit pas être pourvu d'eau courante ou d'installation électrique;
- d) L'abri doit être pourvu d'un seul plancher;
- e) La hauteur maximale d'un abri est de 6 mètres.

#### ARTICLE 2.2.1.2 SUPERFICIE MINIMALE DU TERRAIN

Un abri sommaire peut être construit sur une propriété d'au moins 9 hectares.

#### ARTICLE 2.2.1.3 MARGES PARTICULIÈRES

L'abri doit être implanté à au moins 100 mètres d'un chemin public ou privé et doit être à une distance minimale de 45 mètres de toute ligne de propriété.

#### ARTICLE 2.2.1.4 ÉCRAN VÉGÉTALE

Pour la protection des paysages naturels, l'abri sommaire ne doit pas être visible des voies de circulation. Pour se faire, un écran végétal devra être maintenu. Celui-ci est d'une largeur minimale de 20 mètres, constitué d'arbres matures d'une hauteur supérieure à 6 mètres.

#### ARTICLE 3

L'annexe A du règlement de zonage 424-2011 est modifiée par l'ajout, au sous-groupe exploitation forestière, du groupe 70 000, de l'usage 71 004 abri sommaire en milieu boisé.

#### ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

23. Adoption des comptes fournisseurs

2018-018

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2017 au montant de 682 577,10 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

23. Adoption des comptes fournisseurs (suite)

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017, au montant de 330 764,10 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

24. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017.

25. Présentation du Plan directeur (2018-2020) de la municipalité de Chertsey

M. Sylvain De Beaumont, conseiller, procède à la présentation aux citoyens du Plan directeur (2018-2020) de la municipalité de Chertsey.

26. Plan directeur (2018-2020) de la municipalité de Chertsey

ATTENDU QUE pour la durée de son mandat, le conseil municipal se donne comme mission de revitaliser la municipalité de Chertsey et rehausser le sentiment d'appartenance et la fierté de ses citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE le développement économique, le territoire et l'environnement, le citoyen et les organismes communautaires et l'administration municipale sont les enjeux prioritaires identifiés par le conseil municipal qui guideront, pour 2018-2020, les grandes orientations et objectifs stratégiques à réaliser dans le cadre de son mandat;

ATTENDU QUE pour la mise en œuvre de ses orientations et objectifs stratégiques, le conseil municipal s'est doté d'un Plan directeur 2018-2020.

POUR CES MOTIFS,

2018-019

il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte le Plan directeur (2018-2020), tel que présenté.

27. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

28. Période de questions

On compte 32 personnes dans l'assistance.

29. Levée de la séance

2018-020

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la séance soit levée à 21 h 20.

\_\_\_\_\_  
Directrice du Service du greffe

\_\_\_\_\_  
Maire